

Réunion du Bureau du 18 novembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT LEGER LE GUERETOIS le 18 novembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 12 novembre 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PICQUENOT Quentin ; RICHIN Denis ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

CHAVANT Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean-Roland

Membres : 30
Présents : 16
Votants : 18

Délibération n° 2024-142

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution AJAIN

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune d'AJAIN et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune d'AJAIN :

Montant	Opérations
28 010,90 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-240506-3361Cl.03 - Chemin de Laschamps DETR 2024-Déduction DETR 2021)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.
- D'annuler la contribution de la commune d'AJAIN :

-46 826,65 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-240506-3361Cl.02 - Chemin de Laschamps DETR 2024-Hors DETR 2024-Déduction DETR 2021)
--------------	---

Publication le :

04 DEC. 2024

Le Président
Patrick ROUGEOT



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 073 00073

Réunion du Bureau du 18 novembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT LEGER LE GUERETOIS le 18 novembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 12 novembre 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PICQUENOT Quentin ; RICHIN Denis ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

CHAVANT Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean-Roland

Membres : 30
Présents : 16
Votants : 18

Délibération n° 2024-143

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution BUSSIÈRE DUNOISE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de BUSSIÈRE DUNOISE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de BUSSIÈRE DUNOISE :

Montant	Opérations
5 152,85 €	Entretien de voirie (PL-241021-3616CF - PATA complémentaire 2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 04 DEC. 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Réunion du Bureau du 18 novembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT LEGER LE GUERETOIS le 18 novembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 12 novembre 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PICQUENOT Quentin ; RICHIN Denis ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

CHAVANT Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean-Roland

Membres : 30

Présents : 16

Votants : 18

Délibération n° 2024-144

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution FLEURAT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de FLEURAT et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de FLEURAT :

Montant	Opérations
842,04 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-241025-3628CI - Travaux divers sur voies et pistes communales)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 04 DEC. 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT



Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20241118-2024-145-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024

Réunion du Bureau du 18 novembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT LEGER LE GUERETOIS le 18 novembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 12 novembre 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PICQUENOT Quentin ; RICHIN Denis ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

CHAVANT Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean-Roland

Membres : 30
Présents : 16
Votants : 18

Délibération n° 2024-145

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LA FORET DU TEMPLE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA FORET DU TEMPLE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LA FORET DU TEMPLE :

Montant	Opérations
12 089,58 €	Entretien végétation (ED-240826-3523CF - Entretien de la végétation du 09/09/2024 au 18/09/2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 04 DEC. 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères / 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Réunion du Bureau du 18 novembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT LEGER LE GUERETOIS le 18 novembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 12 novembre 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PICQUENOT Quentin ; RICHIN Denis ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

CHAVANT Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean-Roland

Membres : 30
Présents : 16
Votants : 18

Délibération n° 2024-146

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution NAILLAT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de NAILLAT et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de NAILLAT :

Montant	Opérations
56 046,07 €	Réfection et amélioration de la voirie (ED-240912-3560CI - Travaux de voirie Hors DETR 2024-Restitution DETR 2021)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 04 DEC. 2024

Le Président
Patrick ROUGEOT



évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 73300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20241118-2024-147-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024

Réunion du Bureau du 18 novembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT LEGER LE GUERETOIS le 18 novembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 12 novembre 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PICQUENOT Quentin ; RICHIN Denis ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

CHAVANT Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean-Roland

Membres : 30
Présents : 16
Votants : 18

Délibération n° 2024-147

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINT SILVAIN MONTAIGUT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINT SILVAIN MONTAIGUT et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINT SILVAIN MONTAIGUT :

Montant	Opérations
17 723,83 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-240404-3306C1.02 - Sécurisation de voirie)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 04 DEC. 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20241118-2024-148-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024

Réunion du Bureau du 18 novembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT LEGER LE GUERETOIS le 18 novembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 12 novembre 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PICQUENOT Quentin ; RICHIN Denis ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

CHAVANT Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean-Roland

Membres : 30
Présents : 16
Votants : 18

Délibération n° 2024-148

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINTE FEYRE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINTE FEYRE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :


- De fixer la contribution de la commune de SAINTE FEYRE :

Montant	Opérations
5 841,49 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-240705-3470C1 - Drainage des eaux pluviales sur voies communales)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 04 DEC. 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT



évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073